

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2009.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD LOPEZ LORET SALA SANSEIGNE
Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET

Excusés : MM. COLARD PERROT Mme JACQUEMAIN

Absente : Mme PONS

Procurations : M. COLARD à M. LOPEZ M. PERROT à M. SALA Mme JACQUEMAIN à M. BENOIT

Secrétaire : Mme GIVERNET Convocations : 27/11/2009

1. CONVENTION SYDED

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de transfert des certificats d'économie d'énergie au SYDED.

Compte tenu d'un manque de précisions à ce sujet, Mr BERMOND demande que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

2. DEMANDE DE SUBVENTION SYDED

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention concernant le remplacement de 14 luminaires vétustes.

La commune de Grandfontaine,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation de l'éclairage public dont le montant s'élève à 5.012 € HT,

- se prononce sur le plan de financement suivant :

- * Fonds libres 501 € HT

- * Emprunt 3.258 € HT

- * Subvention 1.253 € HT

- sollicite l'aide financière du SYDED

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

3. DEMANDE DE SUBVENTION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention concernant les travaux de rénovation à la garderie.

La commune de Grandfontaine,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation, d'aménagement et d'adaptation aux normes de sécurité à la garderie péri-scolaire dont le montant s'élève à 238.954,48 € HT,

- se prononce sur le plan de financement suivant :

- * Subvention sollicité auprès du Conseil Général 71.686,34 € HT

- * Subvention sollicitée auprès de la C.A.F 71.686,34 € HT

- * Emprunt Banque Populaire de F.Comté 95.581,79 € HT

- sollicite l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales,

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

4. CONVENTION ATESAT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention passée avec l'Etat pour une mission d'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) arrive à échéance le 31/12/2009 et que pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1/1/2010, il convient de passer une nouvelle convention.

Mr le Maire présente le projet de convention établi par la DDEA du Doubs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la commune de Grandfontaine de pouvoir disposer de l'assistance technique de la DDEA du Doubs au titre de l'ATESAT, décide :

1. de demander à bénéficier de l'ATESAT pour :

Missions

Coût (base 2002)

Minoration pour appartenance à un groupement de communes 70 %

* Mission de base	336,60 €
* Missions complémentaires	
* Assistance à l'élaboration d'un diagnostic sécurité routière	16,83 €
* Assistance à l'élaboration de programmes d'investissements de la voirie	16,83 €
* Gestion du tableau de classement de la voirie	16,83 €
* Etudes et travaux de modernisation de la voirie	117,81 €

2. d'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Etat pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, pour un montant de 504,90 € par an. Le dit montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions à l'article 6 de l'arrêté du 27/12/2002.
3. d'autoriser Mr le Maire à signer la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra effet le 1/1/2010.

5. CONVENTION CABINET EPURE – AVENANT N° 2

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 au contrat d'étude passé avec le Cabinet EPURE à BESANCON concernant la réalisation du projet de PLU.

Le marché est modifié comme suit :

Montant initial	26.592 € HT
Actualisation et travaux supplémentaires	10.860 € HT
Montant global	37.452 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 2 du Cabinet EPURE et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

6. SERVITUDE DE PASSAGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le collecteur d'eaux usées desservant les logements locatifs Chemin des Combes à Grandfontaine est placé sur une parcelle de terrain appartenant aux Consorts RETROUVEY – 7 Rue de l'Eglise à GRANDFONTAINE, cadastrée Section AD n° 87.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour constituer une servitude de passage sur la parcelle cadastrée Section AD n° 87 appartenant aux Consorts RETROUVEY afin de permettre de rejoindre le collecteur d'eaux usées au Chemin des Combes moyennant la somme de 850 €.

Les frais d'établissement de la servitude sont à la charge de la commune.

7 – TARIF Garderie

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les enfants inscrits à l'éveil gymnique qui a lieu dans les locaux scolaires le jeudi à 17 H 20 ne sont pas pris en charge par les enseignants après la fin des cours.

Il est proposé aux parents une prise en charge des enfants dans le cadre de la garderie péri-scolaire moyennant un forfait annuel d'un montant de 10 € + les frais d'inscription de 4,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8. TRANSFERTS DE CREDITS

A) Afin d'abonder le budget assainissement, il y a lieu de compléter le versement fait au budget annexe.

Pour cela, il faut procéder au transfert de crédit suivant :

- compte 6455 - Cotisations assurance du personnel : - 9.000 €
- compte 6453 - Cotisations aux caisses de retraite : - 1.100 €
- compte 6521 – Déficit des budgets annexes : - 10.100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transférer les crédits nécessaires.

B) Afin de régulariser le mandatement de la facture des Maisons Patrick BARBIER, il convient de transférer les crédits suivants :

* compte 2315 – Opération 27 – Restauration Place de la Bascule : - 1.100 €

* compte 2315 – Immobilisations en cours – Installations techniques : + 1.100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transférer les crédits nécessaires.

9. OUVERTURE DE CREDIT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de mandater la facture de l'Agence de l'Eau, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

- compte 74 – Subvention d'exploitation : + 10.000 €
- compte 701249 – Reversement à l'Agence de l'Eau : + 10.000 €

Il convient également d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 74 – Subvention d'exploitation : + 100 €
- compte 654 – Admission en non-valeur : + 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits nécessaires.

10. ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite au décès de Mr Alain Regazzoni et au renoncement des héritiers à la succession, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur le produit irrécouvrable suivant :

- Redevance assainissement 2008/2009 : titre n° 2009-001-000392 d'un montant de 49,80 €.

11. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama Assurance a adressé un chèque d'un montant de 538,73 € en remboursement du sinistre concernant les barrières de sécurité aux abords de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de Groupama Assurance.

12. RECENSEMENT AGRICOLE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement agricole aura lieu à l'automne 2010. Il est nécessaire de constituer une Commission Consultative Communale composée de personnes connaissant le tissu agricole de la commune.

Mr le Maire propose sa candidature ainsi que celle de Mr Claude BERNARD, Conseiller Municipal. Le Conseil accepte à l'unanimité.

13. INFORMATIONS EN VERTU DE LA DELEGATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :

A) par la SCP ZEDET, Notaires à ORNANS, pour un terrain sis à Grandfontaine, cadastré Section AE n° 67, d'une superficie de 1 are 22 et appartenant à Mlle JACQUINOT Sylvette.

B) par la SCP RACLE ET COLIN, Notaires à BESANCON, pour un terrain sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 2,8,9,30,239,304,306,308,315,316,401 – lot 12 – d'une superficie de 9 a 72 et appartenant à BLK IMMOBILIER.

C) par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AE n° 47, d'une superficie de 0 a 77 et appartenant à Mlle PONCET Alvina.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces 3 déclarations d'intention d'aliéner.

14. TRAVAUX SALLE INFORMATIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été adressé par l'entreprise MAIREY pour l'aménagement de la salle informatique à l'école élémentaire.

Le coût s'élève à 3.065,35 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Par ailleurs, Mr SANSEIGNE précise qu'un devis a été demandé à F. COMTE ELECTRICITE pour alimenter les ordinateurs.

15. RENFORCEMENT ELECTRIQUE – BATIMENTS NEOLIA

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF projet de renforcer le réseau électrique suite à la construction des bâtiments locatifs par NEOLIA.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'enterrer la ligne électrique le long de la Rue de la Mairie à l'occasion de ces travaux. A suivre...

Séance levée à 21 H 15.

La secrétaire,
M. GIVERNET

Le Maire,
F. LOPEZ